

COMMUNE DE FREGOUVILLE**Extrait du registre des délibérations****N° 26-2025****Objet : RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA CCGT**Nombre de membres en
exercice : 11Nombre de membres
présents : 8Nombre de suffrages
exprimés : 9Votes
POUR : 9 CONTRE : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 17 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de FREGOUVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur DAROLLES Jean-Claude, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 17/11/2025.

Présents : Mesdames et Messieurs : DAROLLES Jean-Claude, DALDOSSO Michel, CAUBET Bernard, DUPOUX Florian, DESSOLAS Charly, ARIES Marlène, ARIES Eric, BAYONNE Nicolas.

Absents et excusés : CUVILLIER Pascale, PERES Nicolas, PINAREL Cynthia.

Procurations : Mme CUVILLIER Pascale a donné procuration à M BAYONNE Nicolas.

Secrétaire de séance : M DALDOSSO Michel

M. le Maire, conformément à l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, présente le rapport d'activités 2024 de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine (C.C.G.T.) au conseil municipal.

Il signale que ce rapport a été adopté à l'unanimité par le Conseil communautaire en date du 25 septembre 2025.

Vu l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'activités 2024 de la C.C.G.T.,

Vu la délibération n°25092025-92 du 25/09/2025 du Conseil communautaire de la C.C.G.T.

Le conseil municipal, après débat et vote (majorité ou unanimité selon le cas), décide :

– d'approuver le rapport d'activités 2024 de la C.C.G.T. ;

– de transmettre la présente délibération à la préfecture du Gers.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Jean-Claude DAROLLES

La présente délibération a été délibérée et signée le 17 novembre 2025.
Certifiée et rendue exécutoire par le Maire le 24 novembre 2025

